

SEANCE DU 23 JANVIER 2013.

L'an deux mil treize, le vingt-trois du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. BERNARD Jean Pierre – BOIS Pierre – BOIS Marie Thérèse – EXCOFFIER Pierre – GAVROY Jacques - GROS Philippe - HUMBERT Chantal - RATEL Jean-Pierre - VALET Frédéric.

ABSENTS : MM. BACHALARD Jean Pierre - GAYRARD Angélique.

CONVOCATION : 15 janvier 2013.

SECRETAIRE DE SEANCE : Me BOIS Marie Thérèse.

I) LANCEMENT DES GRANDS TRAVAUX 2013.

- a) Lotissement La Touvière – 2^{nde} tranche : L'avis d'appel à concurrence publié au Journal du BTP concerne les travaux de réalisation des lots n°10 à 20 du lotissement La Touvière à Mollardurand. La date limite de remise des plis est fixée au lundi 18 février 2013 à 12 heures. En cas d'attribution des travaux, la vente des lots de cette seconde tranche sera ouverte au 1^{er} mars 2013.
- b) Réaménagement des sanitaires à la salle polyvalente : L'avis d'appel à concurrence publié le 21 janvier 2013 au Dauphiné Libéré concerne les travaux de réaménagement de l'ensemble sanitaire à la Salle Polyvalente. Ce marché de travaux est découpé en 8 lots. La date limite de remise des plis est également fixée au lundi 18 février 2013 à 12 heures.
- c) Restructuration des réseaux humides au Bettay : Le lever topographique du secteur étant réalisé, l'avis d'appel à concurrence devrait être lancé début mars.

II) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVANT ENQUETE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de P.L.U. a été élaboré, et à quelle étape il se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Il informe que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain fixe de nouvelles orientations et modifie les dispositions du code de l'urbanisme relatives aux plans d'occupation des sols et fixe les dispositions générales pour les plans locaux d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2010 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;

VU le projet du Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que la concertation a été faite conformément aux modalités définies dans la délibération susvisée ;

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DRESSE LE BILAN DE CONCERTATION en prenant en compte les dernières observations formulées :
 - ✓ Par la société Granulats Vicat pour une modification du règlement de la zone Ni.
 - ✓ Par le Territoire de Développement Rural sur le recul par rapport à la voie départementale en dehors des zones d'agglomération.
 - ✓ Par le Conseil Municipal pour l'extension de la zone U dans le secteur de Fontagnieux à La Villette et le long de la voie communale n°7 dite de « La Salette ».

- ARRÊTE LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

- PRECISE QUE CE PROJET SERA COMMUNIQUE, PAR LE MAIRE, POUR AVIS :
 - ⇒ A Monsieur le Préfet de la Savoie pour l'Etat.
 - ⇒ Au Conseil Régional Rhône Alpes.
 - ⇒ Au Conseil Général de la Savoie.
 - ⇒ A la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.
 - ⇒ A la Chambre d'Agriculture de la Savoie.
 - ⇒ A la Chambre des Métiers de la Savoie.
 - ⇒ aux communes limitrophes suivantes : Montricher-Albanne, Saint Julien Montdenis, Saint Martin de Belleville, Saint Michel de Maurienne, Saint Martin d'Arc et Valloire.
 - ⇒ aux établissements publics de coopération intercommunale suivants : Communauté de Communes Maurienne Galibier et Syndicat des Pays de Maurienne.

Ce projet pourra être communiqué aux présidents des associations agréées en application de l'article L 123.8 du code de l'urbanisme, qui pourront en prendre connaissance, conformément à l'article R 123.16, auprès du Maire, s'ils le demandent.

III) DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES.

Après avoir apporté une dernière modification, le Conseil Municipal adopte les dénominations officielles des voies et places publiques du Chef-lieu et des hameaux de Mollardurand, la Porte et la Villette (voir tableau annexe).

IV) QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal :

- a) Prend connaissance du protocole d'accord sollicité auprès de la Commune par la société Granulat Vicat pour l'accès de ses engins au site de Calypso et la circulation sur la voie communale permettant de rejoindre la partie supérieure de la carrière. Avant d'adopter ce protocole, le Conseil Municipal exige des modifications concernant le prix de la redevance, les clauses de résiliation à l'initiative de la Commune et la durée du protocole.
- b) Prend connaissance d'un courrier du Directeur Académique de la Savoie informant la Commune du projet de ramener le nombre de classes à 2 pour la prochaine rentrée. Suite à une rencontre de ce jour avec l'inspecteur académique, le Conseil Municipal va solliciter un blocage de la 3^{ème} classe et non sa suppression dans l'attente du comptage à la rentrée du nombre réel d'enfants scolarisés.
- c) Est informé par le service de transport scolaire que les trajets de 11h30 et de 13h30 ne doivent plus être assurés lorsqu'il existe une cantine à l'école en capacité suffisante pour accueillir les élèves normalement transportés.
- d) Prend connaissance d'un courrier de l'inspecteur académique sur l'évaluation de l'école primaire et maternelle et notamment les évolutions souhaitées en matière de structures de motricité et d'équipements informatiques.
- e) Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Gréta de la Savoie la convention d'utilisation du site d'escalade pour les formations « Travaux sur Cordes ».
- f) Est informé de l'attribution d'une subvention de 4.911,48 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de sécurisation de la voirie dans la traversée du hameau de La Villette.
- g) Prend connaissance de la motion adoptée par le Conseil de Communauté de Communes Cœur de Maurienne relative à la situation de l'usine Rio Tinto Alcan.
- h) Prend connaissance des travaux en cours ou à venir :
 - Une fuite d'eau potable a été réparée au Chef-lieu sous le chemin central.
 - Les travaux de rétrécissement de la chaussée dans la traversée du hameau de La Villette reprendront courant mars.
 - Les deux vitraux de l'église paroissiale seront mis en place au mois de mars.
 - La rénovation du tableau de la chapelle de La Porte est en cours.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire ;

DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES

N°	Ancienne voie	Délimitation
Chef-lieu		
01	Rue de la Maison Blanche	RD 219 de l'arrêt de bus du Bettay - via l'église - jusqu'à la Buffette.
02	Rue de la Fruitière	de la RD 219 (virage des Carraz) à l'ancienne Fruitière.
03	Chemin de Saint Bernard	du bassin des Carraz à la maison Arnaud Emmanuel.
04	Impasse des Carraz	de la maison Dubois Roland à la maison Ratel Marcel.
05	Rue du Curtelet	de la RD 219 (oratoire des Carraz) à la RD 219 (Tour Carrée).
06	Rue des Moulins	du Curtelet à Montcuchet.
07	Montée Sous la Roche	de l'église au rocher d'escalade.
08	Rue Joseph Maréchal	de l'entrée de l'auberge à la montée "Sous la Roche" (maison Chaumaz René).
09	Chemin des Acacias	de la RD 219 (maison Plaisance Albert) via l'entrée de la Buffette jusqu'au carrefour amont.
10	Impasse des Vergers	de la maison Plaisance Lucie à la maison Ratel Georges.
11	Les Jardins de la Cure	Espace public devant le Presbytère.
12	Place de l'église	Espace public devant la porte principale de l'église.
13	Place du Bon Pain	Espace devant le four du Chef-lieu.
14	Rue de Saint Roch	de RD 219 (maison Michelland Joseph) à RD 219 (oratoire St Roch).
15	Passage du Château	de la maison Chatillon à la RD 219 (face au Curtelet).
16	Rue de la Grande Charrière	La Grande Charrière.
17	Rue du Mollaret	du parking sous la salle des fêtes jusqu'au chemin central.
18	Rue des Collombs	du bassin des Collombs à la RD 219 (sous Grande Charrière).
19	Chemin des Essadeys	de la maison Moulin Michel à la maison Arnaud Emmanuel.
20	Route de la Salette	du Groupe scolaire à la chapelle des Magnins.
21	Route des Magnins	de la RD 219 (aux Gardons) à la maison Deléglise René.
22	Impasse de Gardon	du Parking des Champs à la maison Magnin Maurice.
23	Montée de Champ Court	de la RD 219 à la maison Chaumaz Marie Thérèse.
24	Rue du Four	de la RD 219 (face maison Bertussi Roger) jusqu'au four des Champs.
25	Rue des Champs	de la RD 219 (sous chemin central) jusqu'au bassin des Magnins
26	Rue des Liseaux	Chemin central du bas (RD 219) jusqu'à l'église.
27	Rue de la Combe	du chemin central à la RD 219 (derrière le chalet forestier).
28	Escalier du Gymnase	de la rue de la Combe au lotissement la Tour (maison Traynard).
29	Rue des Prés Fleuris	montée le long du gymnase.
30	Impasse de l'Alambic	de la maison Assier Aimé jusqu'au ruisseau vers La Combe.
31	Rue du Pré la Dame	du chemin central à la RD 219 (maison Clément Georges).
32	Place du 19 mars 1962	espace arrêt de bus du Bettay.
33	Route du Grand Perron	RD 219 du chalet forestier à l'embranchement de Mollardurand.
34	Montée Champ du Frêne	escaliers centraux du lotissement de la Tour.
35	Rue de la Tour	route du lotissement de la Tour du bas vers le haut.
36	Chemin de Dame Blanche	chemin au-dessus de la Tour Ronde.
37	Rue de la Gide	de la RD 219 via lotissement jusqu'à RD 219 (maison Mussio Serge).
38	Chemin de la Diligence	de la RD 219 à la maison Bois Félix.
39	Route des Granges	CR3 des Magnins à la RD 1006.
40	Route des Oeillettes	route de la zone artisanale des Oeillettes.
41	Chemin de Saint Félix	de la RD 1006 à l'ancien lac de Saint Félix.
42	Route Maison Cantonière	de la RD 1006 à l'ancienne maison cantonnière.

43	Route du Pont Rouge	de la RD 1006 à la RD 1006 par le Pont Rouge.
44	Route de Calypso	de Pont Pallier à la station d'épuration.
46	Allée du Pré des Danses	du chemin central à la maison Gros Marcel.
47	Rue de la Scierie	du bassin des Collombs jusqu'à RD 219 (face maison Michelland).
48	Chemin la Mère du Rieu	le long du Saint Bernard du CR3 à la Mère du Rieu.
49	Route de Saint Martin	RD 219 de la RD 1006 (Côtes d'Arc) à l'arrêt de bus du Bettay.
1101	Allée de la Buffette	du porche de la Buffette à la maison Ratel Jeannot.
1102	Allée Maréchal de Luciane	du Château de la Buffette à la maison Gros Georges.
1103	Rue de la Grande Gerce	de la montée "Sous la Roche" à la Grande Gerce.
1104	Allée de la Tour Carrée	de la RD 219 à la Tour Carrée.
1105	Le Clos des Bernards	chemin privé des Bernard sous la salle des fêtes.
1106	Allée des Coings	de la RD 219 à la maison Rostaing Joseph.
1107	Allée des Cyprés	de la RD 219 à la maison Durieux Gaston.
Hameau de Mollardurand		
101	Route de Mollardurand	de la RD 219 (arrêt bus à Tournafol) à la chapelle de Mollardurand.
102	Ruelle N-Dame des Neiges	de la chapelle de Mollardurand au bassin.
103	Chemin Fontaine Richard	chemin de la maison Bois Félix au sommet de Mollardurand.
104	Rue du Sabot de Vénus	rue principale dans le nouveau lotissement "La Touvière"
105	Rue du Safran	Bretelle amont dans le nouveau lotissement "La Touvière".
Hameau de La Vilette		
301	Chemin du Martinet	de la RD 219 à la maison Clavel Fernand.
302	Route des Alpages	RD 219 de la chapelle du Poulard jusqu'au sommet de La Vilette.
303	Impasse du Moillet	de la RD 219 à la maison Chaumaz - Turon.
304	Petite rue Chanoine Ratel	de la RD 219 (maison Ratel René) à la maison Berger Bernard.
305	Ruelle du Golette	de la RD 219 (derrière maison Ratel Paul) à la rue du Chanoine Ratel.
306	Chemin des Ombres	de la RD 219 (devant maison Ratel Paul) à la rue du Chanoine Ratel.
307	Chemin de Barnabas	de la RD 219 (chapelle) par les Cours jusqu'au sommet de La Vilette.
308	Montée de l'Oratoire	de la RD 219 (face à la chapelle) à Beaune l'Eglise.
309	Rue des Cours	de la RD 219 (face au café Chaumaz) aux maisons des Cours.
310	Montée de Pré Chevalier	de la RD 219 (four) jusqu'au sommet de la Vilette.
Hameau de La Porte		
401	Route des Encombres	RD 219 de route de Mollardurand jusqu'à la chapelle du Poulard.
402	Route de la Balme	de la RD 219 à Saint Michel de Maurienne.
403	Impasse de l'école	de l'ancienne école à l'ancienne maison de l'institutrice.
404	Montée du Pas du Roc	du parking intérieur à la maison Ratel Jules (montée de gauche).
405	Rue Sainte Anne	RD 219 (parking bas) via chapelle à la RD 219 nord (montée centre).
406	Chemin du Jeu de Boules	RD 219 (face maison Dufour) jusqu'à la RD 219 (sous parking est).
407	Chemin des Lavoirs	du parking intérieur à la maison Bajon Eliane (montée de droite).
408	Chemin d'Eulalie	des bassins (vers maison Bernard Paul) à RD 219 face au parking est.
409	Sentier ND de Bonsecours	RD 219 (après maison Bois Gaston) jusqu'à la chapelle du Poulard.
410	Chemin des Carolines	de la RD 219 (maison Ravier Aimé) à la route de la Balme.
411	Rue Marie de Jean	liaison centrale et mi-couverte entre rue Ste Anne et che. des Lavoirs.
412	Rue de la Fontaine	liaison entre rue Ste Anne et che. des Lavoirs (maison Ratel Jules).
413	Chemin de Bonnevie	du sentier ND de Bonsecours à la RD 219 (après la maison Gros Alexandre).
414	Rue de la Chapelle	liaison entre rue Ste Anne et montée Pas du Roc (devant la chapelle).
1001	Chemin du Battoir	de maison Bernard Paul au parking est (parallèle au chemin Eulalie).

